RHÔNE-PROVENCE
- GROUPES VAR -

Les groupes MIVigne Varois

Dès 2017, la Chambre d'agriculture du Var a **mobilisé** des viticulteurs **sensibilisés** par le **dépérissement du vignoble** pour créer 2 groupes sur le département qui ont fusionnés en 2019 pour gagner en dynamisme et favoriser le **partage des connaissances, des expériences**. L'objectif commun est de **démultiplier** leurs savoir-faire sur le terrain et **transférer** les bonnes pratiques. Au sein de ce groupe, riche par sa mixité de profils, sont associés **2 experts techniques** : 1 spécialiste greffage, 1 spécialiste en pépinières.

Viticulteurs acteurs : 15 viticulteurs acteurs travaillant au sein de caves coopératives et de caves particulières du département, avec des tailles d'exploitation très différentes et des pratiques variées.

Animatrice : Julie Mazeau conseillère en viticulture à la Chambre d'agriculture du Var.

Le fonctionnement des groupes

Méthodes d'animation : **Réunion en salle** pour les échanges et le partage des connaissances, les points sur l'avancée et les perspectives du groupe / **Accompagnement** sur le terrain pour les démonstrations techniques, la visite de parcelles remarquables/ **Rendez-vous** « bout de parcelle » pour le **partage** des pratiques et des résultats / **Réunion en salle** pour un **bilan**, une **reconduction** et **démultiplication** des actions, le lancement de **nouvelles actions** et le plan de **communication / transfert**.

Thématiques de dépérissement relevées : Greffage / Dépérissement Vermentino / Recépage / Court-noué / Maladies du bois / Qualité de la taille / Pourridié / Enracinement / Matériel Végétal /Agro-écologie.

Pratiques mises en place : Recépage / Test clones et massales Vermentino / Greffage avec respect des flux de sève /Taille avec respect du flux de sève

Jean Marie Chatellier, vigneron à Carcès, Cave Coopérative les vignerons du Hameau de Carcès

« La participation au sein d'un groupe permet de mettre en place des formations et des informations sur les différentes techniques de lutte contre le dépérissement. C'est ce qui donne le clap de la réflexion au sein du groupe et permet à chacun d'exprimer ses expériences, échanger avec les autres participants de manière à faire avancer le sujet. Les diverses techniques employées mettent en exergue le fait qu'il n'y a pas une mais des solutions qui vont de la taille au travail du sol en passant par les diverses techniques culturales. Il est clair que les diverses techniques appliquées ne peuvent se mesurer que sur la durée. Il est néanmoins patent que l'évolution climatique, les contraintes techniques et réglementaires font que nous devons continuer à chercher des solutions pour limiter et lutter contre ces causes et les effets du dépérissement qui s'exprime de nombreuses manières. »

Le transfert des bonnes pratiques

Des parcelles supports : les viticulteurs du groupe MIVigne mettent à disposition des parcelles utilisées comme parcelles pilotes lors de formations ou de journées techniques pour authentifier à l'échelle parcellaire les pratiques et les résultats du groupe dans la lutte contre le dépérissement du vignoble.

Des témoignages relais : les animateurs-conseillers et les viticulteurs acteurs participent aux démonstrations, aux séminaires, aux forums pour diffuser les bonnes pratiques. Leur sensibilité pratique sur la faisabilité des techniques et la véracité des résultats sont un atout majeur dans le transfert des bonnes pratiques.

Des écrits et des vidéos : les évènements organisés par les groupes MIVignes ont nécessairement produit des articles dans la presse viticole, dans les bulletins techniques mais également des fiches techniques, des posters et des vidéos à diffuser sur les sites des Chambres d'agriculture, du Plan national dépérissement et autres sites ciblés.

MOBILISATION

Les viticulteurs au centre du plan national de lutte contre le dépérissement

Des avancées dans la lutte contre le dépérissement

Maladies du bois et greffage

Parmi les causes de dépérissement du vignoble, ont été citées en premier, les maladies du bois, type ESCA/BDA. En effet, elles entrainent chaque année des pertes de rendement et la mort de ceps en touchant de nombreux cépages.

UNE APPROCHE GLOBALE ET MULTIFACTORIELLE DURANT 3 ANS AU SEIN DU GROUPE DE REFLEXION DU VAR:

Le principe fondamental du greffage est *«d'ajuster les tissus cambiaux des deux éléments, porte-greffe et greffon, sur la plus grande surface possible»*. La greffe doit-être exempte de nécroses du bois. Une belle soudure génère une bonne vascularisation. Ce n'est pas parce que la greffe est manuelle ou mécanique qu'elle sera bonne ou mauvaise. Une greffe qualitative évite les tissus nécrosés.
Au cours de la vie du cep, d'autres plaies s'ajoutent à celle de la greffe, causées par les outils mécaniques et les tailles parfois brutales. Ainsi le végétal accumule du bois mort favorisant la présence de champignons saprophytes et accélérant le dépérissement prématuré de la vigne. Le message semble aujourd'hui unanimement acquis au regard de la taille respectueuse des flux de sève. Il semble important d'ouvrir la même réflexion à la blessure originelle du plant greffé.

DES ALTERNATIVES EXISTENT:

Pour lutter contre le dépérissement, des journées d'informations et de formations aux côtés de spécialistes sur les maladies du bois, le greffage, et la taille douce respectant les flux de sève ont été organisées avec le groupe MIVigne du Var.

Un exemple de mise en pratique :

Le **greffage** en place peut être exécuté selon des méthodes dites « au bourgeon », dont celles réputées en viticulture sous les termes : « T-bud » et « Chip-bud ».

Descriptif :

Mourvèdre sur 110R plantés en 2017, pour partie en greffé-soudés traditionnels, l'autre en porte-greffes racinés qui ont été greffés en place manuellement en T-bud en 2019 et 2020.

On pourra apprécier l'évolution de l'expression de l'esca les prochaines années.

Résultats :

Taux de reprise très satisfaisant (supérieur à 90%).

Pour cette technique de greffage à l'œil, grâce au maintien d'un tire-sève, en cas d'échec, il est possible de recommencer (contrairement aux autres modalités (mécanique, manuelle).

La reprise est aussi facilitée du fait que le plant est déjà enraciné et envoie ses flux de sève pour favoriser la soudure et la vascularisation. Un greffé-soudé va d'avantage devoir puiser dans ses réserves pour son développement (aériens et racinaires) mais aussi pour la soudure.

Bilan du greffage en place :

- ✓ Entretien important en saison végétative.
- ✓ Rapidité de la reprise de production (n+1).
- ✓ Un enracinement privilégié et plongeant (résistance à la sècheresse).
- ✓ Des plants très durables selon les recensements connus (absence d'esca).
- ✓ Un coût élevé (à court terme) en prestation de service, et très rentable en direct.

DES PERSPECTIVES :

Des stages de greffage sont organisés tous les ans par la Chambre d'Agriculture du Var. De plus en plus de vignerons souhaitent réapprendre à greffer leurs plants.

En parallèle, les échanges avec le pépiniériste du groupe ont permis d'apporter des précisions importantes sur le travail de greffage en pépinière, les techniques utilisées ainsi que leurs coûts et leurs taux de reprise, les exigences sur le suivi de la qualité du greffage… le pépiniériste a également invité le groupe à se rendre dans sa pépinière pour mieux comprendre les techniques utilisées. De nombreux conseils ont aussi pu être prodigués (anticiper au maximum ses commandes, réfléchir au meilleur couple greffon-porte-greffe en fonction cépage / sol / objectif production...)

Ce projet est soutenu par les interprofessions de bassins (InterRhône, le Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence, InterVins SudEst, InterLoire, le Bureau National Interprofessionnel du Cognac, le Comité National du Pineau des Charentes) qui participent au financement du Plan National Dépérissement du Vignoble, via le CNIV et sont membres actifs des Comités de pilotage du projet.

PLAN NATIONAL DÉPÉRISSEMENT DU VIGNOBLE

Le « dépérissement » du Vermentino b.

A l'instar de ce qui est arrivé avec le cépage Syrah n., le département du Var connaît une mortalité prématurée de très nombreuses parcelles de Vermentino b., appelé localement Rolle, plantées ces vingt dernières années.

Ce dépérissement se caractérise par une baisse des rendements très marquée avant 10 ans, avec une mortalité très supérieure à la moyenne, des symptômes de jaunissement prématuré du feuillage dès la fin de l'été, et des crevasses verticales situées sur le point de greffe de pépinière, qui peut faire penser à un défaut de redistribution de sève élaborée.

DE FORTES INQUIETUDES LOCALES :

Si ces dépérissements s'apparenteraient bien au phénomène de dépérissement qui continue de décimer le cépage Syrah n., cela représenterait une grande perte pour le vignoble provençal varois. En effet, ce cépage est particulièrement présent sur le département et très apprécié qualitativement. Il est un cépage incontournable de notre paysage viticole.

PISTE DE TRAVAIL:

Une parcelle témoin a été plantée chez l'un des membres du groupe en 2019, pour partie avec des greffés-soudés issus de clones courants de Vermentino sur 110R et avec des porte-greffes racinés (110R). Cette parcelle est très hétérogène et des reprises ont du être faites. En 2021, le greffage en place sera terminé avec des greffons issus de parcelles quinquagénaires et sexagénaires des Alpes-Maritimes, exemptes de signes de dépérissement.

DES PERSPECTIVES :

Des recensements et analyses statistiques de la mortalité prématurée des Vermentino, ainsi que de leurs baisses de rendements, incontestables selon les vignerons, pourraient permettre une reconnaissance officielle de ce «dépérissement», et justifier des moyens de recherches accrus.

La parcelle avec greffage et clones différenciés pourrait donner des indications sur une éventuelle sensibilité des clones de Vermentino couramment utilisés à ce jour vis-à-vis du dépérissement.

Groupe MIVigne Var

Animatrice : Julie Mazeau, conseillère viticole

Structure : Chambre d'Agriculture du Var – 70, avenue du Président Wilson 83 550 Vidauban

Tél : 04 94 99 74 17

julie.mazeau@var.chambagri.fr

Ce projet est soutenu par les interprofessions de bassins (InterRhône, le Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence, InterVins SudEst, InterLoire, le Bureau National Interprofessionnel du Cognac, le Comité National du Pineau des Charentes) qui participent au financement du Plan National Dépérissement du Vignoble, via le CNIV et sont membres actifs des Comités de pilotage du projet.

PLAN NATIONAL DÉPÉRISSEMENT DU VIGNOBLE